Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **22 (1904)**

Heft 109

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

№ 109 XXII. Jahrgang. Bern, Mittwoch, 16. März. 1904 Berne, Mercredi, 16 mars. XXIIme année. № 109
Erstes Blatt. Première feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage. | Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement. | Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce. | Parait 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: **Rudolf Mosse**, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: **Rodolphe Mosse**, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Biel.

1904. 14. März. Die Firma **Jacot-Burmann,** Uhrenfabrikation, in Biel (S. H. A. B. Nr. 15 vom 7. Februar 1883, pag. 110) ist infolge Konkurses erloschen. Datum des Konkurserkenntnisses: 15. Februar 1904.

Bureau Erlach.

11. März. Die **Landwirtschaftliche Genossenschaft Siselen** in Siselen (S. H. A. B. Nr. 382 vom 27. Oktober 1902, pag 1525) hat an Stelle des bisherigen Präsidenten Fritz Schwab, Bengis, gewählt: Fritz Winkelmann, Landjägers, von und in Siselen; an Stelle des bisherigen Sekretärs Gottfried Schwab, Reiis: Robert Schwab, Statthalters, von und daselbst. Präsident und Sekretär sind befugt, kollektiv rechtsverbindlich namens der Genossenschaft zu zeichnen. Sodann sind an Stelle der austretenden Mitglieder Gottfried Winkelmann, Alexander Schwab, Bendicht Schwab, Pflügers, und Jakob Schwab, Joggelbanses, gewählt worden: Wilhelm Schwab, Pfrundpächter; Bendicht Warmbrodt; Johann Schwab, Weibels, und Adolf Dietrich, alle Landwirte in Siselen.

Glarus — Glaris — Glarona

1904. 14. März. Inhaber der Firma **Adolf Schmid** in Glarus ist Adolf Schmid, von Gmünd (Württemberg), in Glarus. Natur des Geschäftes: Gold- und Silberwaren.

Schaffhausen — Schaffhouse — Sciaffusa

1904. 14. März. Die Firma **Schweizer Hutbazar v. S. Sernatinger** in Schaffhausen (S. H. A. B. Nr. 201 vom 4. Juni 1900, pag. 807) ist infolge Wegzuges der Inhaberin erloschen.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Locarno.

1904. 14 marzo. La ditta **Restaurant Pension Zoppi,** in Locarno (F. u. s. di o. del 22 giugno 1903, n° 247, pag. 985) conferisce procura individuale a Martino e Giuseppe Elzi, di Michele, da Bosco Valle Maggia, domiciliati in Locarno.

Genf — Genève — Ginevra

1904. 11 mars. La raison **Amélie Dubois,** épicerie, mercerie, à Genève (F. o. s. du c. du 19 février 1890, n° 24, page 125), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire.

11 mars. La raison **Ph. Herzog,** boulangerie, à Genève (F. o. s. du c. du 12 août 1885, n° 82, page 536), est radiée ensuite de renouciation du titulaire.

11 mars. Aux termes d'acte passé devant Me Ch. Page, notaire, à Genève, le 5 mars 1904, il a été constitué, sous la dénomination de **Société de l'immeuble Avenue de la Gare, No. 6** une société anonyme qui a son siège à Genève. Elle a pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Genève, Avenue de la Gare, la construction d'une maison locative, et la vente do cet immeuble. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de solxante mille francs (fr. 60,000), divisé en 60 actions de fr. 1000 chacune, au porteur. Los convocations et publications émanant de la société auront lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de un à trois membres, élus pour six ans. Elle est engagée vis-à-vis des tiors, par la signature de deux membres du conseil d'administration. Lo premier conseil d'administration est composé, pour la première période de six ans, des suivants: Léon Bovy, arohitecte, à Genève, et Jean Galletti, entrepreneur de vitrerie, à Genève.

11 mars. La maison **Paul Rouchon et Desseauve frères,** société en nom collectif établie à Lyon, aux termes de la publication qui en a été faite dans le Journal d'annonces légales «Le Moniteur Judiciaire de Lyon», en date du 22 avril 1898, a fondé à Genève, sous la même raison sociale, une succursale qui a commencé le 1er octobre 1903. La succursale, ainsi que la maison principale, a pour objet les entreprises de maçonnerie, l'achat de tous terrains et de toutes maisons et oonstruotions, l'exploitation et la revente de ces immeubles. La succursale de Genève est représentée et engagée vis-à-vis des tiers, par l'un des trois associés gérants, qui sont: Paul-Anastase-Jean Rouchon; Jean-Eugène Desseauve et Jean-Annet Desseauve, tous trois domiolliés de fait à Lyon, et faisant, pour tous les besoins de leur commerce, élection de domicile à Genève, au siège commercial. Bureaux: à Lyon, 6, Rue Servient, et à Genève: 33, Rue Gevray.

11 mars. Suivant extraits de procès-verbaux de ses séances des 7 mars 1903, et 5 mars 1904, la société dite **Société auxiliaire des sciences et des arts,** dont le siège est à Genève (F. o. s. du c. du 17 mars 1889, n° 38, page 214), a nommé Auguste Blondel, domiciliié à Genève, président, et Augustin De Candolle, domicilié à Genève, secrétaire de son comité. La société est engagée par la signature collective de ces deux membres.

11 mars. Dans son assemblée d'actionnaires du 22 février 1904, la société anonyme dite **Société Immobilière Frontenex-Clairière,** ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 10 novembre 1902, n° 397, page 1586), a nommé Jacques Tedeschi, architecte, à Genève, comme administrateur, en remplacement de P. Stalet, fils, démissionnaire.

11 mars. Suivant délibérations de son assemblée du 21 janvier 1904, le comité de la société dite **Société de Physique et d'Histoire Naturelle,** ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 31 juillet 1894, n° 177, page 722, et du 12 mai 1902, n° 185, page 737), reste composé comme suit: Dr. Auguste Wartmann, président, Alexandre Le Royer, vice-président; Arnold Pictet, trésorier; Louis Perrot, secrétalre-correspondant, et Maurice Gautier, secrétaire; tous domiciliés à Genève.

11 mars. La raison **J. Bouvard-Chamot,** boulangerie, à Genève (F. o. s. du c. du 4 mars 1887, n° 23, page 169), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

11 mars. La société en nom collectif **Lacroix fils et Rogeat,** à Genève (F. o. s. du o. du 16 janvier 1902, n° 18, page 70), est déclarée dissoute depuis le 1er janvier 1904. Charles-Camille Lacroix, de Genève, domicilié à Plainpalais, est resté chargé dès la susdite date, de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, sous la raison **Lacroix fils,** à Genève. Genre d'affaires: Atelier de photographie. Locaux: 1, Rue de Candolle.

11 mars. Suivant statuts adoptés le 2 mars 1904, et sous la dénomination de **La Loge maçonnique Les Amis de la Vérité, Orient de Genève,** il existe une société régie par le titre 28 du C. O., et qui a son siège à Genève, 5, Rue Bovy-Lysberg. Elle fait partie de l'Union des Loges snisses «Alpina». Elle a pour but de former sas membres à la pratique des principes humanitaires; son activité est essentiellement philantbropique et progressive. La Loge se compose de membres actifs et de membres honoraires. Tout homme libre, de réputation honorable, et de bonnes mœnrs, peut présenter sa demando d'admission, qui doit être contreslgnée par un membre actif. Il est astreint à une finance de réception et à une cotisation annuelle fixées par l'assemblée générale. Toute démission dolt être donnée par écrit. L'exclusion des membres ne s'acquittant pas do leurs obligations envers la Loge, peut être prononcée. L'administration de la Loge ost confiéo à un comité de 12 membres. Le président et les deux premiers vice-présidents représentent conjointement la Loge vis-à-vis des tiers et l'engagent par leurs signatures apposées collectivement. Les convocations et publications de la société sont faites par l'organe imprimé de l'Union des Loges suisses «Alpina», ou par lettres fermées adressées à chaque membre. Les sociétaires ne sont pas individuellement responsables des engagements financiers de la société. En cas de dissolution de la société, toutes les archives, valeurs et espèces en caisse, et en général tont oe qui peut constituer la fortune de la Loge, sera remis à l'Union des Loges suisses «Alpina», par le dernier comité en charge. Le président est Paul Méroz, domicilié à Genève; le premier vice-président est William Jacot des Combes, domicilié à Genthod, et le second vice-président est Maurice Delarottaz, domicilié à Genève.

12 mars. Aux termes de l'extrait de procès-verbal qui en a été dressé par acto Me Ch. Page, notaire, à Genève, le 15 février 1904, la société anonyme ayant pour dénomination **Société immobilière l'Espérance,** ayant son siège à Plainpalais (F. o. s. du c. du 18 juin 1901, n° 219, page 873), réunie en assemblée générale, a voté l'augmentation de son capital social, qui, du chiffro do fr. 76,000 a été porté à la somme de cent-quarante-quatre mille quatre cent cinquante francs (fr. 144,450), et sera divisé en 383 actions de fr. 250 chacune, et 487 actions privilégiées, de fr. 100 chacune, toutes au porteur, et entièrement libérées. En outre, Pierre Dubelly, entrepreneur, à Carouge, et Ernest Naef, régisseur, à Genève, ont été nommés membres du conseil d'administration, en remplacement de Jules Bruder, démissionnaire, et J. Della-Corte, décédé.

12 mars. Aux termes des extraits de procès-verbaux qui en ont été dressés et signés de tous les actionnaires présents, la société anonyme dite **Société anonyme du Quai du Léman,** ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 19 mars 1896, n° 79, page 326), réunie en assemblée générale les 27 janvier et 9 mars 1904, ont modifié deux articles de ses statuts, comme sult: Dans la premlère, le capital social, qui du chiffre de fr. 200,000 a été porté à la somme de trois cent vingt mille cinq cents francs (fr. 320,500) au moyen de l'émission de 241 actions nouvelles de fr. 500 chacune, entièrement souscrites et libérées. Dans la seconde, les actions, jusqu'ici nominatives, ont été oonverties en actions au porteur. En outre, la premlère assemblée a nommé Louis Grasset, entrepreneur, à Genève, membre du conseil d'administration, en remplacement de Charles Hensler, décédé.

12 mars. La maison **J. Gini,** entreprise de gypserie et peinture, à Genève (F. o. s. du c. du 1er octobre 1903, n° 373, page 1490), a donné dès le 1er janvier 1904, procuration à Antoine Gini, fils, de Genève, y domicilié.

12 mars. Le chef de la maison **Ch. Attenhofer,** à Plainpalais, commencée en août 1902, est François-Charles Attenhofer, d'origine argovienne, domicillé à Plainpalais. Genre d'affaires: Agent spécial pour le canton de Genève, de la société mutuelle dite: Crédit à l'Epargne, ayant son siège à Lyon. Bureau: 75, Boulevard Karl-Vogt.

12 mars. La société en nom collectif **Mmes Guillermet & Davier,** spécialités pour onfants, à Genève (F. o. s. du c. du 14 décembre 1897, n° 308, page 1262), est déclaréo dissoute depuis le 31 août 1899. La liquidation opéréo par les deux associés étant terminée; cette société est radiée.

B. 38.

Compte de profits et pertes
de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg
et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis et Cousset
pour l'exercice 1903.

(Sauf ratification réglementaire.)

Doit — Charges — **Avoir** — Produits

				I. Frais d'administration.							
		5,581	75	Indemnités aux membres de l'administration.							
		65,291	96	Appointements des employés et des agents.							
		731	85	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.							
		2,500	—	Location des bureaux de la banque.							
		2,120	25	Chauffage, éclairage, service et surveillance.							
		14,685	46	Fournitures de bureaux (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).							
		10,208	64	Ports de lettres et d'espèces, affranchissements, dépêches, etc.							
		2,900	—	Frais de confection des billets de banque.							
		3,209	75	Mobilier: Fourniture, entretien, assurance, amortissement.							
		5,583	33	Divers: Frais de poursuites, de procès, de renseignements et de déplacements, honoraires, etc.							
		6,466	60	Frais des emprunts de l'Etat et des communes et navigation.							
123,149	89	3,920	30	Frais d'achats d'espèces en Suisse et à l'étranger.							
				II. Impôts.							
		4,762	—	Impôt fédéral sur billets de banque.							
		19,047	90	Impôt cantonal sur billets de banque.							
		39,908	48	Autres impôts cantonaux.							
65,330	01	1,611	64	Impôts communaux.							
				III. Intérêts débiteurs.							
				a. Sur engagements en comptes courants.							
		22,103	88	à comptes de banques d'émission et correspondants.							
		261,791	39	„ comptes courants créanciers.							
		69,906	79	„ compte 4½ % ville de Fribourg.							
		31,427	30	„ compte 3½ % communes et navigation.							
		45,427	—	„ fonds d'amortissement des lots de l'Etat de 1860.							
		56,141	66	„ fonds de garantie des obligations de fr. 20 de Fribourg							
		38,463	—	„ fonds de garantie des lots de l'Hospice cantonal.							
		91,875	—	„ emprunt 3 % de l'Etat de 1903.							
		141	36	„ divers.							
				b. Sur engagements d'autre nature.							
				Sur billets à ordre:							
				123,931. 65 Escompte bonifié.							
		140,897	—	16,965. 35 Réescompte au 31 décembre 1902.							
				Sur engagements à terme (bons de dépôts):							
				304,958. 91 Intérêts et coupons payés.							
				22,646. 33 Coupons échus et non payés.							
				153,702. 80 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903.							
				481,303. 04							
		281,195	59	200,112. 45 A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non payés de l'exercice précédent.							
				Sur emprunt par obligations 2 % à primes de 1895.							
				66,764. — Intérêts et coupons payés.							
				76,015. — Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903.							
				142,779. —							
1,105,526	97	66,157	—	76,622. — A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent.							
				IV. Pertes et amortissements.							
		3,829	65	Sur effets escomptés sur la Suisse.							
		20	—	Sur avances sur nantissement.							
		41	05	Sur comptes correspondants.							
		1,905	55	Sur comptes courants débiteurs.							
		14,622	50	Sur créances sans engagement par lettres de change.							
		79,589	20	Sur effets publics.							
		7,666	45	Sur propriétés foncières.							
		17,917	12	Sur frais de l'emprunt 2 % à primes de 1895 8me amortissement.							
126,391	52	800	—	Subsides et divers.							
				VI. Bénéfice net.							
1,160,909	35			Bénéfice net de l'exercice 1903.							
2,581,307	74										

				I. Produits du compte d'effets de change.							
				Effets escomptés sur la Suisse:							
				Intérêts perçus	200,637. 98						
				Réescompte de l'exercice précédent à 5 %	30,722. 70						
					231,360. 68						
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à 5 %	36,202. 05	195,158	63				
				Avances sur nantissements:							
				Intérêts perçus	33,174. 60						
				Réescompte de l'exercice précédent à 4½ %	2,776. 35						
					35,950. 95						
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à 4½ %	4,765. 45	31,185	50				
				Produits d'encaissements		25,635	43	251,979	56		
				II. Intérêts créanciers et commissions.							
				a. Sur créances en comptes courants.							
				Des banques d'émission et correspondants		59,971	19				
				Des comptes courants débiteurs		1,172,000	28				
				De divers		165	37				
				b. Sur autres créances et placements.							
				Sur emprunt de l'Etat 3 % de 1892:							
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1902	103,828. 10						
				A déduire: Prorata d'intérêts au 31 déc. 1903 du dit emprunt	103,293. 75	534	35				
				De créances sans engagement par lettre de change:							
				Intérêts perçus et commissions	61,579. 81						
				Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice 1903	22,248. 70						
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903	28,626. —						
					112,454. 51						
				A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non perçus de l'exercice 1902	45,624. —	66,830	51				
				De placements hypothécaires:							
				Intérêts perçus	655,277. 11						
				Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice 1903	188,698. 20						
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903	281,498. —						
					1,125,473. 31						
				A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non payés de l'année 1902	520,909. —	604,564	31				
				D'effets publics:							
				Intérêts perçus sur fonds propres	188,052. 25						
				Bénéfices sur les cours sur fonds propres	50,357. 05						
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903	124,871. 55						
					363,230. 85						
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	49,928. 40						
					313,352. 45						
				Commissions sur l'achat et la vente pour compte de tiers	823. 76	314,176	21	2,218,242	22		
				III. Produit des immeubles.							
				Du bâtiment de la banque		2,500	—				
				D'autres propriétés foncières		19,432	75	21,932	75		
				IV. Droits et indemnités.							
				Droit de garde et gestion des rentiers				3,851	71		
				V. Produits divers.							
				Bénéfices sur participations		21,288	65				
				Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers, etc.		4,854	15				
				Divers, produit des centimes additionnels		53,516	70	79,659	50		
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.							
				Sur effets escomptés sur la Suisse				5,642	—		
								2,581,307	74		

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, pour l'exercice 1903.

Répartition des bénéfices suivant art. 44 *) et 45 de la loi du 29 décembre 1892.

Le bénéfice net suivant le compte de profits et pertes s'élevant à . . . . . fr. 1,160,909. 35

a été réparti comme suit:

1° Intérêts des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3½ % de 1899 pour l'année **1904**	fr.	702,108. 75
2° Amortissement des dits emprunts pour l'année **1904**	„	116,750. —
3° Rente annuelle en faveur de l'Université	„	80,000. —
4° Au compte d'amortissement de la dette de l'Etat 60 %	„	157,280. 36
5° Au fonds de réserve 30 %	„	78,615. 18
6° Tantièmes à la direction et aux employés 10 %	„	26,205. 06
	fr.	1,160,909. 35

*) Art. 44: Les comptes et le bilan sont arrêtés annuellement au 31 décembre.

Art. 45: Il est prélevé sur le produit net:

1° La somme nécessaire pour le paiement de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt 3 % du 8 septembre 1892.

2° La rente annuelle de fr. 80,000 en faveur de l'Université.

Le bénéfice restant après ces prélèvements est réparti comme suit:

1° 60 % au compte d'amortissement de la dette de l'Etat.

2° 30 % au fonds de réserve.

3° 10 % à la disposition du conseil d'administration pour être réparti: 5 % à la direction et 5 % aux employés.

B. 38.

Bilan annuel
de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg
et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis et Cousset
au 31 décembre 1903.

(Sauf ratification réglementaire.)

Actif

				I. Caisse.
		2,000,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.
		5,000	—	Dépôt à la Chambre de compensation, Compte A.
		219,678	10	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		2,224,678	10	*Encaisse légale.*
		114,700	—	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1).
		640,700	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
		89,653	98	Dépôt à la Chambre de compensation, Compte B.
3,080,045	18	10,813	10	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance.
				(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		204,705	80	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		4,489,031	62	Correspondants débiteurs.
		410,926	89	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.
5,316,666	40	212,002	09	Divers. Comptes d'attente.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				1,644,262. — échus dans les 30 jours.
				667,702. 20 „ entre 31—60 „
				694,669. 50 „ „ 61—90 „
		4,318,334	80	1,311,701. 10 „ après 90 „
				Avances sur nantissements:
				111,900. — échus dans les 30 jours.
				358,765. — „ entre 31—60 „
				48,485. — „ „ 61—90 „
		664,720	—	145,570. — „ après 90 „
5,981,654	52	998,599	72	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme.
				(Disponibles après 8 jours.)
		23,091,751	34	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
		20,923	25	Comptes courants créanciers, momentanément débiteurs.
		4,356,988	10	Créances sans engagement par lettre de change, garanties.
41,613,379	14	14,143,716	45	Créances hypothécaires de toutes sortes.
				V. Placements à terme indéfini.
		3,073,545	—	Actions } suivant inventaire (voir annexe n° 2).
		12,074,509	45	Obligations }
		15,148,054	45	*Effets publics.*
		487,597	—	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.
15,795,882	75	160,231	30	Liquidations et soldes.
				VII. Placements fixes.
		54,867	27	Immeuble à l'usage de la banque.
72,867	27	18,000	—	Mobilier à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
		645,942	45	Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés sur articles de l'actif et réescompte sur articles du passif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
1,243,878	91	597,436	46	Frais d'emprunts à amortir.
73,053,874	17			

Passif

				I. Emission de billets.
		4,885,300	—	Billets en circulation } (voir annexe n° 1)
		114,700	—	Propres billets en caisse }
				5,000,000 —
				II. Engagements à courte échéance.
				(Payables au plus tard dans les 8 jours.)
		503,410	21	Banques d'émission suisses, comptes créanciers
		82,335	76	Correspondants créanciers
		1,920,462	63	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)
		292,412	—	Comptes courants débiteurs, momentanément créditeurs
		39,202	04	Divers comptes d'attente
		22,646	33	Intérêts échus et non encaissés
		26,205	06	Tantièmes
				2,886,674 08
				IV. Autres engagements à terme.
				(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
		5,868,118	20	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)
				Réserve pour amortissements et intérêts des emprunts de l'Etat de 1892 et 1899
		818,858	75	
				Compte d'amortissement de l'emprunts de l'Etat de 1892 et 1899 (voir annexe n° 4)
		1,421,250	—	
				Compte d'amortissement de la dette de l'Etat (voir annexe n° 5)
		241,716	21	
		1,635,216	47	Compte de dépôt, ville de Fribourg 4½ %
		1,080,205	30	Compte de dépôts, communes et navigation 3½ %
				Bons de dépôts à terme dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable
		2,736,178	38	
				Bons de dépôts à terme dont le remboursement ne peut être exigé en 1903
		4,138,003	40	
		7,837,900	—	Emprunt fixe: Obligations 2 % à primes de 1895
		13,890	10	Dépôts sur escomptes
				Fonds de garantie des obligations de fr. 20.— de Fribourg (Emission de la Banque d'Epargne Eggis & Cie)
		1,445,106	05	
				Fonds de garantie de l'emprunt à lots de 1902 de l'Hospice cantonal
		1,671,349	—	
		4,280,639	50	Fonds d'amortissement de l'emprunt à lots de l'Etat 1860
		9,000,000	—	Emprunt de l'Etat 3 % de 1903
				42,138,481 36
				V. Comptes d'ordre.
		40,967	50	Réescomptes sur articles de l'actif } voir détail dans le compte de profits et pertes
		153,702	80	Prorata sur articles du passif }
		103,293	75	Prorata d'intérêts sur l'emprunt de l'Etat 3 % de 1892
		76,015	—	Prorata d'intérêts sur l'emprunt 2 % à primes de 1895
				373,979 05
				VI. Fonds propres.
		21,000,000	—	Capital versé
		1,056,239	78	Fonds de réserve (y compris la répartition de 1903)
		598,550	—	Réserve spéciale (voir annexe n° 7)
				22,654,789 78
				73,053,874 17

Annexes au bilan annuel de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, au 31 décembre 1903.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1903.

		Emission	En caisse	En circulation
2,500 billets de fr.	500 =	1,250,000	6,000	1,244,000
25,000 „ „ „	100 =	2,500,000	54,700	2,445,300
25,000 „ „ „	50 =	1,250,000	54,000	1,196,000
52,500 billets	=	5,000,000	114,700	4,885,300

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Décision du conseil d'administration en date du 8 décembre 1879:

„En règle générale, il sera réservé pour le remboursement de tous les dépôts en compte courant un délai d'avertissement proportionnel à la somme à rembourser et qui pourra être compté à raison d'un jour par fr. 1000."

Les comptes courants créanciers se répartissent comme suit:

a.	1425 avec un avoir au-dessous de fr. 8000	fr. 1,280,462. 63
	80 avec un avoir au-dessus de fr. 8000, à fr. 8000 par compte	„ 640,000. —
	Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 1,920,462. 63
c.	80 comptes dont l'avoir dépasse les fr. 8000, **remboursables après 8 jours**	„ 5,868,118. 20
		fr. 7,788,580. 83

Annexe n° 4.
Compte d'amortissement des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3½ % de 1899.

Solde au 31 décembre 1902		fr. 1,534,500. —
A déduire:		
Annuité d'amortissement de 1903 de l'emprunt 3 % de 1892	fr. 85,500. —	
Annuité d'amortissement de 1903 de l'emprunt 3½ % de 1899	„ 27,750. —	„ 113,250. —
		fr. 1,421,250. —

Annexe n° 5.
Compte d'amortissement de la dette de l'Etat.

Ce compte s'élevait au 31 décembre 1902 à	fr. 857,485. 85
Il a diminué en 1903:	
Par l'annulation et la sortie des comptes de la banque des obligations amorties par elle de l'emprunt de l'Etat 3½ % de 1887	„ 773,000. —
	fr. 84,485. 85
Il a, par contre, augmenté en 1903:	
De la répartition du bénéfice net de 1903	„ 157,230. 36
	fr. 241,716. 21

Annexe n° 6. Ressources de la Banque.

Suivant art. 5 de la loi du 29 décembre 1892, les ressources de la Banque sont: *a.* La dotation qui lui est attribuée par la présente loi. *b.* Le compte d'amortissement affecté à l'extinction de la dette publique. *c.* Le fonds de réserve. *d.* Les centimes additionnels perçus en vertu de la loi spéciale. *e.* Le 1/10 du produit annuel des ventes de bois dans les forêts de l'Etat. *f.* Les intérêts des obligations de la dette publique, amorties en conformité de la présente loi. *g.* Les bénéfices réalisés par ses opérations

Annexe n° 7. Réserve spéciale.

Elle s'élevait au 1er janvier 1903 à	fr. 485,300. —
Elle a augmenté en 1903:	
Par les annuités d'amortissement de 1903 des emprunts de l'Etat 3 % de 1892, et 3½ % de 1899	„ 113,250. —
	fr. 598,550. —

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 436.

Annexe nº 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation des titres	Nominal	Evalués	Net
	I. Obligations.			
150	3½ % Confédération suisse 1894	150,000	100	150,000 —
200	3 % Différé des chémins de fer fédéraux, emprunt 1903	100,000	98.50	98,500 —
2520	3 % Canton de Fribourg 1903	1,260,000	92	1,159,200 —
2	3 % „ de Berne 1895	1,000	90	900 —
26	3¼ % „ de Lucerne 1895	26,000	94	24,440 —
25	3½ % „ des Grisons	25,000	98	24,500 —
38	4 % Emprunt de la Bosnie et de Herzégovine	34,600	90	31,140 —
115	3½ % Rente d'Autriche (investition)	50,000	90	45,000 —
8	4 % Rente d'Autriche (papier)	20.000	100.50	16,884 —
10	3 % Emprunt allemand 1901	62,500	90.35	56,468 75
4	4 % Ville de Bulle 1899	4,000	99	3,960 —
49	3½ % „ de Fribourg	41,500	95	39,425 —
10	3½ % „ de Stockholm 1887	24,750	94.75	23,450 —
40	3¾ % Banque hypothécaire suisse, série G	40,000	97.50	38,800 —
690	3¾ % „ hypothécaire suisse, série H	690,000	98.25	677,925 —
16	4¼ % „ foncière du Jura, série P	16,000	100	16,000 —
209	3½ % „ „ „ „ „ O	244,000	91	222,040 —
132	4 % „ „ „ „ „ L	125,500	100	125,500 —
40	4 % „ „ „ „ „ M	64,000	100	64,000 —
28	4 % Pester Ungarische Commerzial-Bank, communal	46,000	96	44,160 —
386	3½ % Banque belge des chemins de fer	193,000	90	173,700 —
82	Divers: Cédules Caisse hypothécaire fribourgeoise	145,414	100	145,414 —
100	3¾ % Banque hypothécaire Zurich	100,000	100	100,000 —
356	4 % Société franco-suisse pour l'industrie électrique	178,000	99.50	177,110 —
86	4 % Banque foncière impériale de la Noblesse, garantics par le gouvernement russe	120,000	95.75	79,072 —
100	3¾ % Société anonyme Leu & Cie	100,000	100	100,000 —
180	4 % Banque centrale des Caisses d'Epargnes hongroises	210,000	99.50	208,692 30
10	4 % Crédit foncier central prussien 1890	62,500	98	61,250 —
1767	3¾ % Caisse hypothéc. fribourgeoise, séric R	1,767,000	100	1,767,000 —
3	4 % Emprunt de la Maggia	1,500	99	1,485 —
30	4½ % Funiculaire de Fribourg	15,000	98	14,700 —
20	5 % Société Monistrol-Monserrat	10,000	75	7,500 —
38	3½ % Wengernalpbahn	38.000	95	36,100 —
1200	4½ % Chemin de fer Fribourg-Morat	600,000	95	570,000 —
91	3¾ % Seethalbahn	91,000	99	90,090 —
50	4 % Berthoud-Thoune	50,000	100	50,000 —
12	3 % K.K. priv. Prag-Duxer-Eisenbahn	24.000	80	19,200 —
190	4 % Nord-Est Suisse 1887	95,000	100	95,000 —
21	4 % „ „ „ 1898	20,500	100	20,500 —
58	4 % „ „ „ 1899	58,000	100	58,000 —
423	3½ % Jura-Simplon 1894	211,500	98.50	208,327 50
	A reporter			6,845,433 55

Nombre	Déslynation des titres	Nominal	Evalués	Net
	Report			6,845,433 55
101	3½ % Central Suisse 1894	101,000	98.50	99,485 —
76	3½ % Jura-Berne-Lucerne	76,000	98.50	74,860 —
40	3½ % Société de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat	20,000	98	19,600 —
9	4¼ % Société Kander et Hagneck 1903	6,500	100	6,500 —
45	4 % Société suisse d'industrie électrique	45,000	95	42,750 —
60	4½ % Ellectricita Alta Italia	30,000	97	29,100 —
115	4½ % Grande Brasserie de Beauregard	57,500	100	57,500 —
15	Lots Canton de Fribourg 1902	225	16	240 —
380	2 % Banque de l'Etat de Fribourg	38,000	70	26,600 —
13	Lots Ville de Fribourg	130	14	182 —
113	Ponts-suspendus Fribourg	21,923	130 et 190	15,590 —
296	Lots des communes fribourgeoises et navigations	14,800	51	15,096 —
5349	Lots de Fribourg de fr. 20, 1898	106,980	15	80,235 —
66	2 % Banque de l'Etat escomptés	44,904	—	33.037 90
4728	2 % Banque de l'Etat, obligations à la souche; ce poste comprend les obligations 2 % de la Banque de l'Etat non émises, lesquelles figurent au pair à l'actif comme au passif	4,728,300	—	4,728,300 —
				12,074,509 45
	II. Actions.			
705	Caisse hypothécaire fribourgeoise	352,500	600	423,000 —
504	Banque cantonale fribourgeoise	252,000	610	307,440 —
112	Union financière de Genève	56,000	550	61,600 —
24	Crédit agricole et industrielle de la Broye	12,000	610	14,640 —
21	Crédit Gruyérien, à Bulle	10,500	610	12,810 —
234	Banque hypothécaire suisse	142,000	500	142,000 —
65	Bank in Baden	32,500	500	32,500 —
52	Jura-Simplon (actions ordinaires)	10,400	200	10,400 —
60	Viège-Zermatt	30,000	650	39,000 —
13	Sudostbahn (actions privilégiées)	6,500	250	3,250 —
311	Tramways de Fribourg	62,200	140	43,540 —
8	Funiculaire Neuveville-St-Pierre	1,600	50	400 —
300	Chemins de fer électriques de la Gruyère	150,000	375	112,500 —
80	Fabrique de Machines de Fribourg	40,000	200	16,000 —
100	Fabrique de draps de Fribourg	25,000	125	12,500 —
57	Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg	28,500	630	35,910 —
3200	Société des Usines hydro-électriques de Montbovon	1,600,000	500	1,600,000 —
65	Société franco-suisse pour l'industrie électrique	32,500	375	24,375 —
50	Banque fédérale	25,000	630	31,500 —
45	Société de Crédit suisse, à Zurich	22,500	870	39,150 —
25	Banque commerciale de Bâle	12,500	550	13,750 —
150	Bankverein suisse	75,000	640	96,000 —
2	Banque foncière du Jura	1,000	640	1,280 —
				3,073,545 —
	Récapitulation: Actions			3,073,545 —
	Obligations			12,074,509 45
				15,148,054 45

Annoncen-Pacht: **Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.**

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces: **Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.**

Société des boulangeries coopératives, Fribourg.

Assemblée générale ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **lundi, 21 mars 1904**, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à **Fribourg.**

Ordre du jour:

1º Rapport du président du comité de direction.
2º Rapport de messieurs les vérificateurs et reddition des comptes.
3º Nomination de deux vérificateurs des comptes. (571,)
4º Propositions diverses.

Le secrétaire: **Th. Jenny.** *Le président:* **Corboud.**

Das kostbarste Gut ist die Gesundheit!

Leiden

Sie oder Ihre Angehörigen an **Rheumatismus, — Nervenleiden, mangelhaftem Stoffwechsel** usw., so lassen Sie sich gratis und franko die **Broschüre** kommen über die

(562,) patentierten **Sauerstoffapparate** von **Dr. med. H. Sanché** zum **Selbstgebrauch** durch **J. M. Rukin & Cie. Zürich** Universitätsstrasse 38 M.

In günstiger Lage

ist ein

Fabrikgebäude

mit konstanter Wasserkraft zu verkaufen, eventuell **zu verpachten.**

Gef. Offerten unter Chiffre **Z L 511** an die Annoncen-Expedition von **Rudolf Mosse in Zürich.** [203]

Thurg. Hypothekenbank in Frauenfeld.

Filialen in Romanshorn und Kreuzlingen.

Wir künden hiemit mit Ablauf des festen Kündigungstermines unsere sämtlichen zu 4 und 4¼ % verzinslichen Obligationen auf die vertragliche Kündigungsfrist und machen die Inhaber solcher Titel darauf aufmerksam, dass die Verzinsung derselben mit Ablauf der Kündigungsfrist ganz aufhört. So lange Konvenienz, sind wir bereit, unsere 4 und 4¼ %-Titel sofort ohne Kündigung zurückzuzahlen.

Um unsern langjährigen Kunden entgegenzukommen, erklären wir uns anderseits bereit, gekündete Titel für weitere drei Jahre gegenseitig fest auf 3¾ % vom Beginn des Kündigungstermins an abzustempeln, sofern uns die Titel innert Monatsfrist zur Abstempelung eingesandt werden.

Frauenfeld, im Oktober 1903.

(1122,) **Die Direktion.**

(1903)

(1731)

Adressen aller Länder u. Branchen d. Welt, Massenadressen, Bezugsquellen, Absatzgebiete auf Couverts, Listen u. perfor. gumm. Streifen geschr., liefert Intern. Adressen-Verlagsanstalt, Zürich (Gotthardstr. 56). Portogarantie, Prosp. gratis. (614,)

Bois.

On demande, pour un important commerce de bois de la Suisse française, un **employé** sérieux, 30 ans environ, de préférence marié, et connaissant, si possible, les parquets et leur fabrication. Références sérieuses exigées. (489;)

Offres sous chiffre **B 393** à l'agence d'annonces **Rudolf Mosse, Berne.**

Böhmerwald-Pilze

1903er Ernte,

Spezialität: **Hochfeinste Köpfchen,** fein geschn., à Fr. 5.70 per Kilo ab hier, bei 5 kg-Original-Postsackel portofrei jeder Poststation d. Schweiz liefert das Versandt-Haus

Sam. Lederer,

Neumark 21, bei Taus (Böhmerwald).

Mit Proben auch billigerer Sorten stehe gerne gratis und franko zu Diensten. (297.)

Geld auf jeglicher Basis von 5 Mille aufwärts vermittelt prompt und diskret **C. Woerwag, Basel.** Retourmarke beifügen. (451,)

Buchdruckerei H. JENT in Bern. — Imprimerie H. JENT à Berne.